



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 2

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

MAIRIE DE CHAPONOST

5 avenue Maréchal Joffre
69 630 CHAPONOST

TEL : 04.78.45.31.33
FAX : 04.78.45.37.45

contact@mairie-chaponost.fr



INTERSTICE SARL URBANISME ET CONSEIL HQE®
Valérie SERRATRICE
9 chemin des vignes
38 150 ASSIEU

TEL : 06.83.15.92.91
04.74.11.18.70

FAX : 04.74.29.82.69
interstice.urbanisme@wanadoo.fr





SOMMAIRE

• INTRODUCTION	PAGE 5
• I • UN PROJET POUR LE CENTRE DE CHAPONOST	PAGE 7
• II • UN PROJET POUR MIEUX SE LOGER A CHAPONOST	PAGE 11
• III • UN PROJET POUR MIEUX SE DEPLACER A CHAPONOST.....	PAGE 15
• IV • UN PROJET POUR CONFORTER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE DANS SA DIVERSITE	PAGE 21
• V • UN PROJET RESPECTUEUX DES PAYSAGES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE POUR VALORISER LES ATOUTS ET LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE	PAGE 25
• VI • UN PROJET ASSURANT DES CONDITIONS FAVORABLES A LA PERENNITE DE L'ACTIVITE AGRICOLE.....	PAGE 31

INTRODUCTION

LE PADD

Le **PROJET D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE** a pour fonction de présenter le projet communal pour les années à venir.

Il constitue un cadre de référence et indique les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune à moyen et long terme. Des orientations plus spécifiques par secteurs sont développées dans un document intitulé « orientations d'aménagement ».

Il s'appuie sur les éléments de diagnostic et répond aux enjeux et aux besoins identifiés.

Le règlement du PLU (règle écrite et plan de zonage) est la traduction des orientations énoncées dans le PADD.

Le PADD respecte les articles L.110 et L.121-1, fondateurs du code de l'urbanisme, et est établi à partir des principes du développement durable qui supposent :

- le respect aujourd'hui de l'existant, pour que demain soit harmonieux (satisfaire les besoins d'aujourd'hui sans compromettre ceux de demain)
- la diversité des fonctions : l'évolution du territoire doit conjuguer la croissance économique, la cohésion sociale et le respect de l'environnement
- l'adhésion des différents acteurs au projet (démarche de concertation).

Le contenu du PADD permet de délimiter au cours de l'évolution du PLU les amendements qui relèveront de la procédure de simple modification et de la procédure de révision.

SIX ORIENTATIONS

Les états des lieux de la commune relatifs à la situation et aux évolutions démographiques, économiques, agricoles, de l'habitat, du patrimoine, du paysage, des déplacements... et les enjeux qui ont pu en découler, ont permis de construire le PADD de CHAPONOST.

Le PADD se décline en six orientations générales :

- **UN PROJET POUR LE CENTRE DE CHAPONOST**
- **UN PROJET POUR MIEUX SE DEPLACER A CHAPONOST**
- **UN PROJET POUR MIEUX SE LOGER A CHAPONOST**
- **UN PROJET CONFORTANT L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE DANS SA DIVERSITE**
- **UN PROJET RESPECTUEUX DES PAYSAGES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE POUR METTRE EN VALEUR LES ATOUTS DE LA COMMUNE EN TERME DE CADRE DE VIE**
- **UN PROJET ASSURANT DES CONDITIONS FAVORABLES A LA PERENNITE DE L'ACTIVITE AGRICOLE**

I • UN PROJET POUR LE CENTRE DE CHAPONOST

1•1 – CONSTAT ET ENJEUX

Le bourg de Chaponost s'est développé au centre du territoire communal probablement à partir du XIII^e s – XIV^e s, quand le prieur de SAINT-IRENEE est devenu Seigneur du village. A l'origine, l'habitat à Chaponost était semi-dispersé, regroupé en hameaux plus ou moins importants, qui s'égrenaient le long des chemins au centre et à l'Est de la commune : Chaponost le Vieux, l'Orme, le Robert, le Féraud, le Bouvier...

Depuis une trentaine d'années sous la pression de l'urbanisation, cette structure originelle se dilue ; l'urbanisation s'est développée en rupture avec les formes urbaines traditionnelles. Les développements urbains se sont majoritairement réalisés sous forme pavillonnaire, de faible densité, englobant les hameaux anciens dans de vastes opérations de lotissements sans lien entre elles. Elles se sont développées dans les espaces agricoles du plateau et dans les espaces naturels de la côtère transformant profondément le paysage.

Aujourd'hui le bourg de Chaponost, conserve cette particularité qui réside dans le caractère relativement éclaté de ce centre.

Le centre historique autour des places du 8 Mai 1945, Ml Foch et Georges Clémenceau, qui a subi plusieurs modifications (déplacement de l'Eglise, percement de l'avenue Maréchal Joffre...), rassemble aujourd'hui des équipements publics, des commerces et des services. Traversé par l'avenue Maréchal Joffre, il souffre d'une circulation de transit grandissante compromettant tout aménagement qualitatif de centre village.

« Le centre haut », situé à l'origine sur le trajet du tram Lyon-Chaponost, est également commerçant autour de l'avenue Paul Doumer. Ce centre se renforce notamment par la création d'un nouveau quartier rue des Viollières et la proximité d'un troisième pôle de centralité secteur de la Cordelière.

Bien que très proches, la liaison entre ces espaces centraux est peu lisible et fonctionne mal, en raison notamment de la forte déclivité de la rue Chapard (autrefois très commerçante).



Le centre bourg de Chaponost



Quartier pavillonnaire



Places Georges Clémenceau et Maréchal Foch
Rues Ml Joffre et Jules Chausse

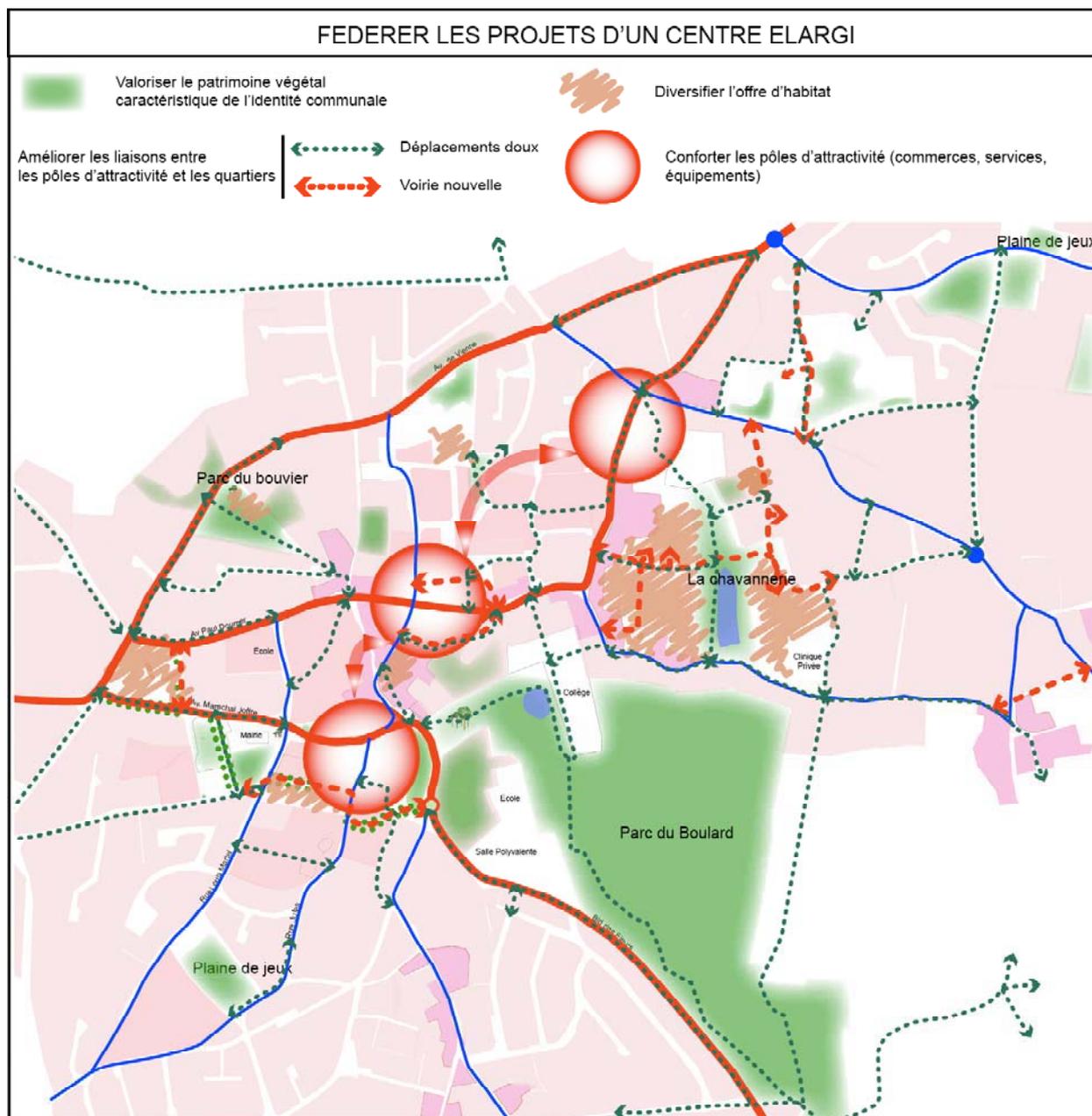


Avenue Paul Doumer

1•2 – OBJECTIFS DE LA COMMUNE

Les objectifs généraux sont d'améliorer la cohérence d'ensemble entre les pôles de centralité, de fédérer les projets d'un centre « élargi » par des continuités urbaines et végétales, de renforcer l'attractivité du centre et de créer un centre à l'échelle d'une commune de 8000 habitants et de 10 000 habitants en 2020.

Préconisé dans le SCOT en cours d'élaboration, le PLU de Chaponost répondra au concept du « village densifié ». Cette ligne directrice correspond à un mode de développement garant du développement durable et de la qualité urbaine.



1•3 – ORIENTATIONS ET ELEMENTS DU PROJET

Ces objectifs s'appuient sur les orientations suivantes :

• **Diversifier l'offre résidentielle** dans le centre, avec un apport conséquent de logements locatifs conventionnés et une meilleure utilisation de l'espace.

La production de logements locatifs conventionnés sera favorisée dans les secteurs centraux (voir chapitre II du PADD).

Tout en restant à l'échelle du bourg, les espaces vides (« dents creuses ») peuvent accueillir ce type d'opérations.



Exemple de collectifs s'intégrant bien à l'échelle du bourg

• **Valoriser une trame verte** reliant le patrimoine végétal caractéristique de l'identité communale par des continuités végétales, d'espaces publics, piétonnes et cycles.

- Aménagement du secteur du Bouvier : création d'un espace vert, d'une opération de logement et d'une liaison piétonne reliant l'avenue Devienne au centre.



Parc du Boulard

• **Structurer les développements urbains autour d'un urbanisme de rue et d'espaces publics de qualité** privilégiant les continuités qu'elles soient végétales, viaires ou douces.

- Création de « fronts de rue » le long de l'avenue Maréchal Joffre, de la voie nouvelle secteur Chausse/Martel et de la rue Chapard.

- Aménagement de « zones 30 » dans les secteurs centraux : Avenue Paul Doumer, rue Jules Chausse.

- A terme, et en fonction de la place accordée à la voiture, requalification de l'espace central des trois places (G. Clémenceau, MI Foch et 8 mai 1945) ainsi que leur liaison avec la rue Chapard.

- Requalification de la Place de la Cordelière et du secteur Paire/Joffre dans le cadre du réaménagement de la mairie.



Front bâti sur la rue Chapard



Place de la Cordelière aujourd'hui, simple parking

• **Améliorer l'armature des voies du centre**

- Proposer un nouvel itinéraire routier permettant d'alléger la rue Maréchal Joffre d'une partie de la circulation et d'améliorer le fonctionnement urbain du centre (voir chapitre III du PADD).
- Bien relier les secteurs qui vont connaître des développements urbains au maillage de voirie existant afin de favoriser leur intégration dans l'environnement immédiat.
- Créer des voies permettant de limiter la taille des îlots résidentiels.



Projet de Maison du Patrimoine
Rue Paul Doumer

- **Valoriser les entrées du bourg** (carrefour de la Madone) ou les axes d'entrées du bourg (Boulevard Reydellet, ancien Bd des Fleurs) pouvant être porteurs d'image de marque de la commune.

- **Favoriser la diversité fonctionnelle du centre** procurant à la population un niveau de services et d'équipements correspondant à ses attentes et besoins.

La confortation de pôles commerciaux, la création de nouveaux équipements publics et culturels ou leur amélioration (maison du patrimoine, restructuration de l'hôtel de ville...) limitent les déplacements des habitants, animent la vie des quartiers et évitent l'évasion commerciale. Ils participent globalement au caractère convivial de Chaponost.



Commerces/Services du « Centre Bas »

II • UN PROJET POUR MIEUX SE LOGER A CHAPONOST

2•1 – CONSTAT ET ENJEUX

Depuis les années 70, la commune de Chaponost connaît une croissance démographique soutenue, liée essentiellement au solde migratoire positif (plus d'arrivées sur la commune que de départs). Aujourd'hui, un ralentissement de cette croissance est observé. La population est estimée à 8 000 habitants (taux de croissance estimé à 0,5% annuel).

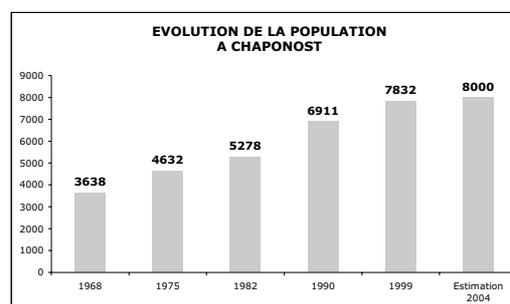
Ces évolutions traduisent une modification de la structure de la population ; un vieillissement commence à se dessiner.

Le parc de logement (2 860 résidences principales) se caractérise par :

- la prégnance de l'habitat individuel (80% des résidences principales), même si depuis 1990, la répartition entre individuel et collectif tend à s'équilibrer¹ ;
- l'importance de la part des propriétaires occupants leur logement². A l'inverse, la part des locataires est très faible, essentiellement composée de locataires du parc privé. Le parc locatif conventionné ne représente que 8,4% des résidences principales (223 logements recensés dont 21 logements foyer en maison de retraite).

Le parc est récent, offre des bonnes conditions de confort et des logements de grande taille, mais ne répond pas aujourd'hui à la demande locale des jeunes ménages et des décohabitants démarrant un parcours résidentiel, des salariés travaillant sur la commune, des familles aux ressources modestes, des personnes âgées, des personnes seules...

Dans le cadre du PLU, la question de l'habitat se pose avec une acuité particulière. La recherche d'un développement plus équilibré s'impose. Elle nécessite une diversification de l'habitat tant dans ses formes que dans sa nature, afin d'assurer le parcours résidentiel des ménages et le renouvellement de la population.



Exemples d'opérations de logements collectifs témoignant des différentes époques de construction :



Rue Jules Chausse



Rue des Viollières



Quartier Charmassin

¹ Construction entre 1990 et 1999 d'un peu plus de 200 logements individuels pour un peu moins de 200 logements collectifs.

² Près de 80% du parc de logements à Chaponost est occupé par leur propriétaire, contre, à titre d'exemple, 40% sur le Grand Lyon.

2•2 – OBJECTIFS DE LA COMMUNE

Diversifier l'offre de logement à Chaponost et favoriser une mixité résidentielle pour répondre à une demande locale insatisfaite et contribuer à un apport de population jeune sur la commune.

Cet objectif conduit d'une part, à la promotion de nouvelles formes d'habitat plus soucieuses de l'utilisation rationnelle des espaces (habitat intermédiaire, maison de ville par exemple), et d'autre part, à la réalisation de programmes de logements locatifs conventionnés dans des secteurs centraux ou bien reliés aux points de centralités, proches des équipements, des services publics, des transports en commun.

2•3 – ORIENTATIONS ET ELEMENTS DU PROJET

- ***Créer des logements locatifs conventionnés, à court et moyen terme, dans les opérations proches du centre et des équipements.***

Il s'agit des secteurs de :

- Chausse/Martel
- Joffre/Doumer
- Chapard
- La Chavannerie (rue Favre Garin)
- Le Bouvier
- Le Clos Roux

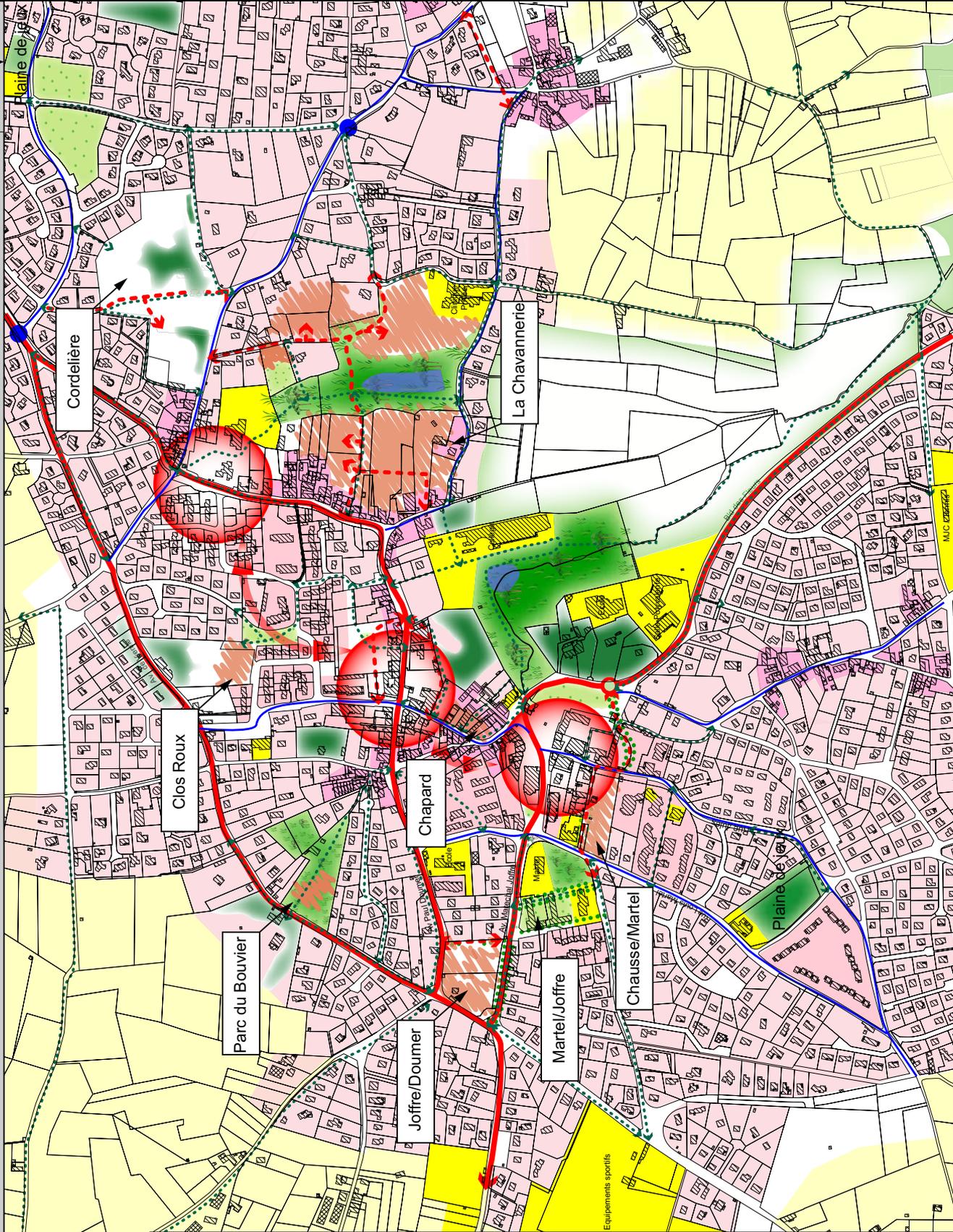
La plupart de ces secteurs font l'objet « d'orientations d'aménagement » dans le cadre du PLU précisant leurs conditions d'urbanisation.

- ***Imposer dans tous les secteurs proches du centre « élargi », un pourcentage de logements sociaux à construire dans les opérations les plus importantes pour favoriser la mixité et une répartition équilibrée des logements locatifs sur le territoire.***

- ***Prévoir des réserves foncières adaptées aux besoins futurs de la commune.***

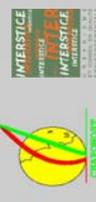
- ***Poursuivre la réflexion sur l'habitat, initialement engagée au niveau communal en 1995, dans le cadre d'un PLH (Plan Local pour l'Habitat) à l'échelle intercommunale.***

ORIENTATIONS 1 ET 2



LEGENDE :

	Equipements publics ou d'intérêt collectif existant
	Espace agricole
	Espace naturel
	Habitat individuel
	Habitat groupé et collectif
	Habitat ancien
	Parc public existant ou à créer
	Végétation privée "à préserver"
	Espace public paysager
	Site de projet
	Déplacements doux
	Voie nouvelle
	Pôle d'attractivité (commerces, services, équipements) à conforter



III • UN PROJET POUR MIEUX SE DEPLACER A CHAPONOST

3•1 – CONSTAT ET ENJEUX

L'organisation actuelle des déplacements sur la commune montre que Chaponost est particulièrement concernée par la maîtrise de la mobilité.

Le réseau de voirie est composé :

- d'axes structurants et de transit : la RD42, la RD75 et la RD50 traversant le bourg, l'avenue Devienne),
- d'axes de distribution des quartiers dont certains maillons peuvent parfois manquer pour assurer des liaisons fluides,
- et d'axes de desserte interne, parfois en impasse, correspondant au développement en « poches » de lotissements successives sans lien entre elles.

Ces infrastructures connaissent un trafic grandissant qui pénalise fortement le bourg (nuisances, dangerosité, manque de lisibilité de l'espace public...). Globalement, le réseau viaire manque de lisibilité, de repères et nécessite la poursuite d'un effort déjà entrepris, en terme de hiérarchisation des voiries.

Par ailleurs, de nombreux aménagements permettent **des déplacements doux** (piétons et deux roues non motorisées) et les aménagements récents de la voirie, témoignent de la volonté de les améliorer. Les trottoirs sont nombreux, souvent confortables (larges, éclairés...) et le réseau de bandes cyclables s'accroît sur la commune même s'il reste encore trop discontinu.

Il faut également noter, la présence de nombreux **sentiers** (dont certains repérés par le PDIPR comme le chemin de St Jacques de Compostelle qui traverse la commune du Nord au Sud en direction du Puy) qui permet de se déplacer et de découvrir la commune très agréablement.

Les transports en commun sont constitués d'une part par la ligne régulière de bus Lyon Brindas avec une quinzaine d'arrêts à Chaponost et d'autre part par le chemin de fer avec une vingtaine de trajets par jour depuis la halte de Chaponost permettant de rejoindre Lyon-Vaise en 20-25 minutes.



Bande cyclable - Avenue de Verdun



Chemin piétonnier (rue Marius Favre)



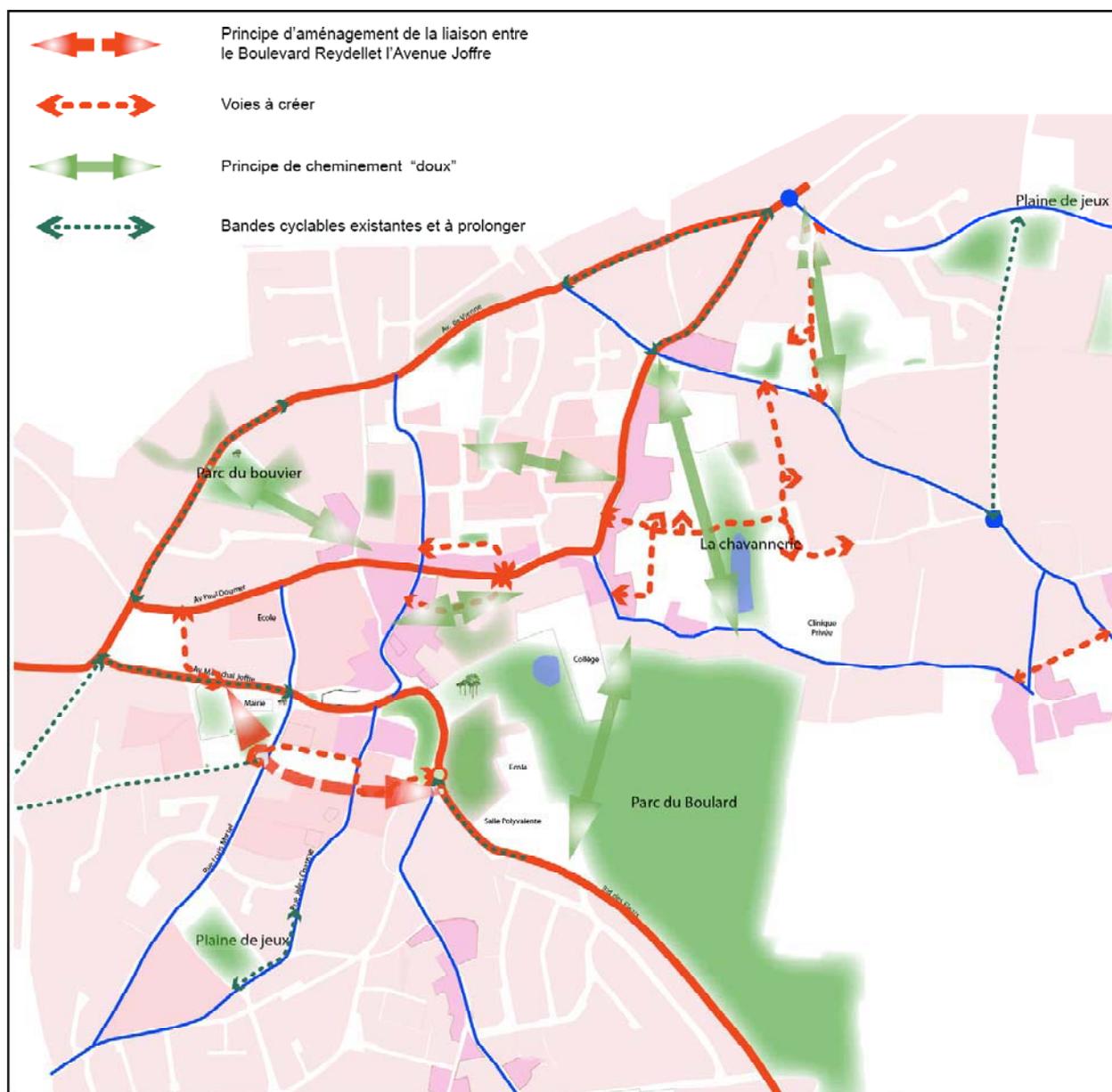
Trajet du bus avec arrêt sur l'avenue André Devienne

3•2 –OBJECTIFS DE LA COMMUNE

Enjeu essentiel du développement durable, la commune souhaite d'une part maîtriser et rationaliser les besoins de déplacements et d'autre part, promouvoir un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacements. Outre l'encouragement à la recherche de solution alternative au « tout voiture », les choix de développements urbains du PADD répondant à la mise en œuvre du concept de « villages densifiés » vont dans ce sens.

Sur la durée du PLU, la commune souhaite également améliorer les conditions de circulation dans le centre et notamment traiter la question des flux de transit pénalisant fortement le bourg par la mise en place de nouveaux itinéraires.

Il faut noter que l'amélioration et le développement des réseaux routiers et de transport en commun, ne dépendent pas uniquement de la commune et nécessitent bien évidemment des partenariats.



3•3 – ORIENTATIONS ET ELEMENTS DU PROJET

•Réduire la circulation de transit dans le centre de Chaponost

- **Le projet de déviation** de Chaponost inscrit au POS, au SDAU et au SCOT de l'Ouest Lyonnais en cours d'élaboration, sera repris au PLU. La maîtrise d'ouvrage est départementale. A ce jour, il n'a pas été fixé d'échéance.

Cette infrastructure, destinée à dévier la circulation de transit du centre de Chaponost, s'impose d'ores et déjà aujourd'hui ; elle devient vitale dans le cadre de la réalisation du projet du Tronçon Ouest Périphérique.

Cette fonction de déviation doit perdurer dans le temps et pour cela cet axe ne sera en aucun cas, un point d'appui au développement urbain.

Le rétablissement des voies existantes sera prévu et un ouvrage de franchissement de la voie ferrée est à aménager au Sud Est.

Par ailleurs, les effets induits sur l'augmentation du trafic routier sur des axes n'assurant aujourd'hui qu'un rôle de desserte devront être anticipés.

•Créer un itinéraire au Sud-Ouest du centre bourg

- Cet aménagement permettra de relier, en trois tronçons, le Boulevard Reydellet jusqu'à l'Avenue Maréchal Joffre. Il a pour objectif de répartir les flux internes traversant aujourd'hui le centre-bourg. Il permettra ainsi d'envisager une requalification du centre. Il sera également un support à des projets de développements urbains. Cette voie aura le gabarit d'une rue et des aménagements permettant de conjuguer des flux automobiles et des déplacements piétons.

•Relier les nouveaux quartiers au maillage de voies existant pour favoriser leur ouverture sur l'espace urbain environnant

Outre le nouvel itinéraire au Sud-Ouest du centre bourg, des voies nouvelles, structurant davantage les quartiers, reliant les quartiers entre eux et évitant les systèmes en impasse, sont prévues :

- Voie structurant le nouveau quartier de la Chavannerie avec des nouveaux accès sur l'avenue de Verdun, de la rue François Chanvillard (via l'impasse), la rue Claude Dominget et la rue Favre Garin.
- Amélioration de la voie existante du Boulevard Charles de Gaulle.
- Prolongement de la Route des Troques permettant, à terme, une nouvelle desserte à la zone d'activités.



Nouvel itinéraire Sud-Ouest du centre bourg

- Création des barreaux manquants permettant les liaisons entre :
 - la rue François Chanvillard et la rue Anatoile Celle via le chemin du Château,
 - la rue Favre Garin et la rue François Chanvillard,
 - la route de la Gare à la déviation Sud via le chemin des Cartières,
 - l'avenue Paul Doumer et la rue Marius Paire via l'avenue Ml Joffre.

•Encourager et développer les déplacements doux

Par son choix de « densifier » le centre au plus près des équipements, par sa volonté de promouvoir l'emploi sur le territoire communal, par des aménagements spécifiques soucieux des déplacements non motorisés..., Chaponost encouragera à terme les circulations douces sur son territoire.

- Encourager les déplacements piétons par des aménagements incitatifs (trottoirs confortables, éclairés, continus,...) et par une localisation des opérations de logements importantes au plus près des équipements et notamment des écoles, des commerces et des services.
- Poursuivre le réseau d'itinéraires doux notamment les bandes cyclables assurant sa continuité et convergeant vers les espaces centraux et les équipements (scolaires, sportifs, récréatifs).
- Prévoir à proximité des principaux équipements publics (écoles, collèges, stade, MJC...), des aires de stationnement adaptées pour les deux roues (sécurisées, abritées des intempéries...)
- Améliorer la liaison piétonne entre le « centre haut » et le « centre bas » aujourd'hui difficile à cause du relief et du manque d'attractivité des espaces publics rue Chapard.
- Imposer l'aménagement de liaisons douces dans les nouvelles opérations d'urbanisme.



Liaison collège / parc du Boulard



Bande cyclable – rue du stade

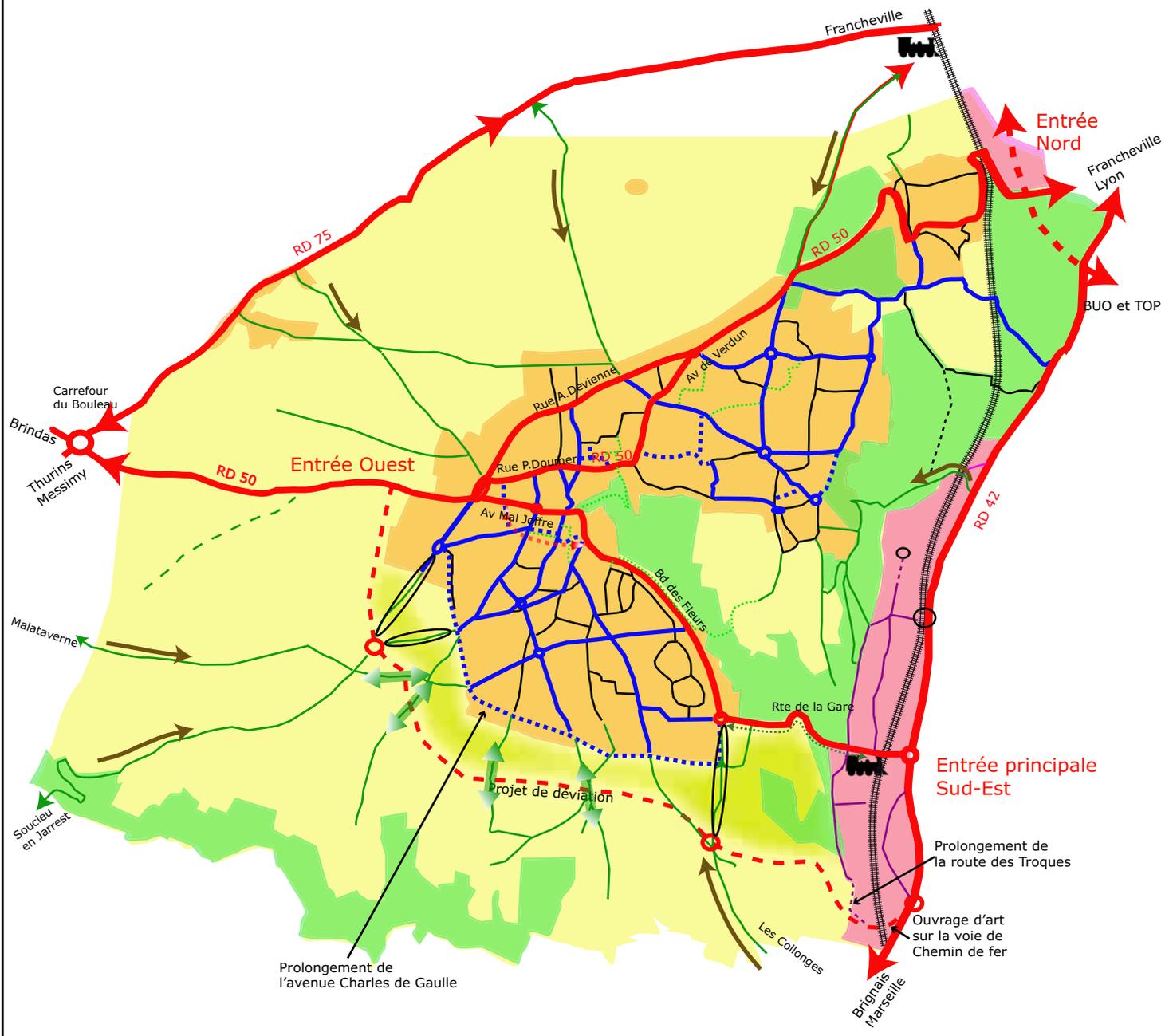
•Transport collectif : bus et train

En matière de réseau de transport en commun, le renforcement du maillage, sa modernisation ne dépendent pas uniquement de la commune et impliquent un partenariat avec l'Etat et les autres collectivités.

- L'optimisation de la ligne ferroviaire avec son électrification et l'utilisation d'un matériel moderne autorisant un véritable cadencement, est intéressante pour la commune et pour les communes limitrophes. Elle pose néanmoins la question du franchissement du passage à niveau à la hauteur de la route de la gare. Le prolongement de la route des Troques, la réalisation d'un ouvrage d'art sur la voie ferrée et l'aménagement du giratoire sur la RD42 devraient permettre de lever cet obstacle.
- La remise à niveau de la ligne pose aussi la question de l'adaptation de la halte de Chaponost. Diverses propositions sont encore à l'étude : aménagement de la halte sur son emplacement actuel avec une aire de stationnement dimensionnée à l'échelle de la commune, délocalisation de la halte et création d'une gare de rabattement sur la RD 42 en cohérence avec le projet de déviation, gare de rabattement à Vourles avec un parking relais aux Sept Chemins.

ORIENTATION N°3 : UN PROJET POUR MIEUX SE DEPLACER A CHAPONOST

-  Aménagement de la déviation
-  Rétablissement des voies existantes
-  Espace interstitiel tampon entre la déviation et les quartiers résidentiels
-  Aménagement de la liaison entre le Boulevard Reydelle et l'Avenue Maréchal Joffre
-  Axe structurant futur



IV • UN PROJET POUR CONFORTER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE DANS SA DIVERSITE

4•1 – CONSTAT ET ENJEUX

L'économie de CHAPONOST est diversifiée, dynamique et offre de nombreux emplois³.

Elle se caractérise par la présence à l'Est de la commune, d'une **zone d'activités** créée dans les années 60 où des activités commerciales se mêlent aux activités de production. Située en bordure de la RD42 et de la voie ferrée, à cheval sur le territoire de Chaponost et sur celui de Saint-Genis-Laval, une requalification des sites les plus anciens est envisagée dans le cadre de la Communauté de Communes ayant compétence en matière économique.

Chaponost dispose en outre, d'un pôle traditionnel de commerce, renforcé par l'existence d'un marché hebdomadaire. Cette **activité de commerces et de services de proximité** se maintient (plus difficilement pour le commerce) en dépit de la présence de grands centres commerciaux dans les communes limitrophes. Les commerces et les services de proximité participent pleinement à la qualité de vie des habitants et à la cohésion sociale.

L'artisanat tient également une part non négligeable dans l'économie locale.

Secteur d'activités traditionnel et important sur Chaponost, **l'agriculture** couvre une grande partie du territoire communal. Des investissements ont été consentis notamment en matière d'irrigation. Si d'un point de vue de l'emploi global, son rôle économique reste modeste, sa fonction en terme de gestion de l'espace, de qualité du cadre de vie et de valorisation des terres, n'est pas à démontrer. Elle fait donc l'objet d'une orientation du PADD à part entière.



Zone d'activités le long de la RD42



Commerces de la rue Paul Doumer



L'activité agricole

4•2 – OBJECTIFS DE LA COMMUNE

Conforter l'économie de la commune dans sa diversité dans le respect des préconisations du SCOT de l'Ouest Lyonnais et dans le cadre de la Communauté de Communes.

Maintenir et améliorer le ratio emplois/actifs à son niveau actuel⁴ et améliorer le ratio actifs résidant et travaillant sur le territoire pour limiter les déplacements pendulaires conformément aux orientations du SCOT.

³ 2896 emplois en 1999 pour 3274 actifs.

⁴ Sur Chaponost, le ratio emploi/actif égal à 0,88 et sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, il est égal à 0,81.

4•3 – ORIENTATIONS ET ELEMENTS DU PROJET

•L'activité industrielle et artisanale

- Requalifier les zones d'activités existantes le long de la RD42 en lien avec Saint-Genis-Laval, le Grand-Lyon et la Communauté de Communes. Une qualité urbaine doit être apportée pour accroître l'attractivité de la zone d'activités et répondre à la demande des entreprises présentes sur ce site notamment en terme de sécurité des déplacements. Cette action participera en outre, à l'amélioration d'une des entrées de ville principales.
- Par une politique de logement davantage diversifiée, favoriser l'installation à Chaponost des salariés travaillant dans les entreprises locales, afin de limiter les déplacements pendulaires déjà très nombreux des actifs Chaponois vers l'agglomération lyonnaise.
- Développer à court et moyen terme, la zone d'activités des Sables avec en partie une orientation vers l'accueil d'activités artisanales, ne nécessitant pas de vastes plateformes, et permettant ainsi le respect de la Côtière boisée.
- Développer à court et moyen terme, la zone d'activités de Taffignon dans le respect des projets d'infrastructures à l'étude (Tronçon Périphérique Ouest).

•Le commerce et service de proximité

Créer des conditions favorables au maintien et au développement des commerces et des services de proximité dans le centre de Chaponost (espaces publics attractifs, offre de stationnement suffisante...).

Les commerces se renforcent mutuellement. Le projet d'implantation d'une moyenne surface alimentaire dans le centre, sur le nouvel itinéraire au Sud/Ouest du centre bourg, rue Jules Chausse, à proximité des pôles de vie, permettra de renforcer l'offre commerciale, de créer une animation supplémentaire.

•L'économie touristique

Créer des conditions favorables au développement touristique de la commune en lien notamment avec la présence de l'aqueduc romain et d'éléments patrimoniaux historiques et naturels.

•L'agriculture

Pour mémoire. Voir orientation 6.

Une indispensable requalification des zones d'activités sur la RD42 :



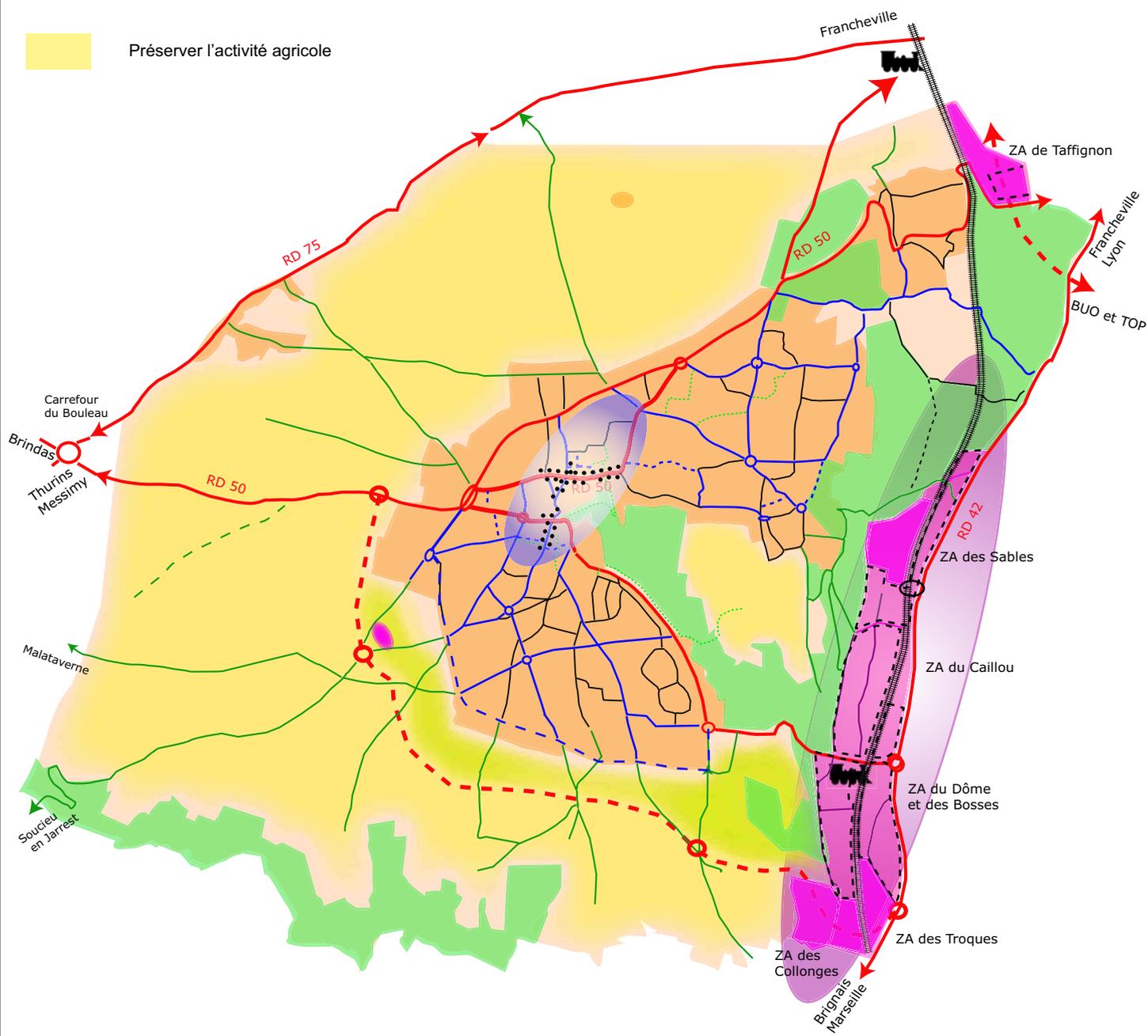
Commerces et services de proximité



Site à projet « commerce »

ORIENTATION N°4 : UN PROJET POUR CONFORTER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE DANS SA DIVERSITE

-  Requalifier la zone industrielle dans une démarche inter-communale
-  Conforter la vitalité des commerces et des services de proximité
-  Développer l'offre à vocation économique et promouvoir l'artisanat dans le respect des sensibilités paysagères et des projets d'infrastructures
-  Linéaire commerces et services
-  Préserver l'activité agricole





V • UN PROJET RESPECTUEUX DES PAYSAGES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE POUR VALORISER LES ATOUTS ET LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE

5•1 – CONSTAT ET ENJEUX

La commune de Chaponost offre des **paysages diversifiés** s'appuyant sur sa topographie contrastée, l'hydrographie, les grands éléments végétaux et les développements urbains qu'a connus la commune : des paysages naturels plus ou moins préservés (la vallée du Garon, la côtière boisée), des paysages agro-naturels (le plateau agricole avec la présence d'habitat diffus), des paysages marqués par les infrastructures et l'urbanisation (la vallée industrielle et artisanale, les secteurs d'habitat), des paysages « patrimoniaux » (habitat ancien, hameaux, loges des champs, aqueduc).

Outre les espaces naturels de fort intérêt écologique dont la préservation est assurée par des réglementations autres que celles du PLU (Espaces Naturels Sensibles, ZNIEFF), Chaponost bénéficie d'un **patrimoine végétal de qualité** (boisements de la côtière, parc du Boulard, parcs publics et privés, arbres d'alignement dans le domaine public, sujets ponctuels remarquables...). Ce patrimoine végétal constitue une richesse en termes de cadre de vie et d'écologie urbaine et confère un charme certain aux différents quartiers.

Par ailleurs, la présence d'un important **patrimoine archéologique** dont certains vestiges sont protégés au titre des monuments historiques, et la présence de nombreuses constructions d'intérêt local (loges des champs, petits édifices, croix...) ajoutent des atouts en terme de cadre de vie pour les riverains et les habitants.



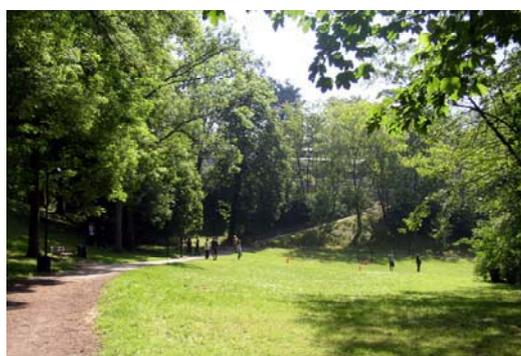
Espace agro-naturel du plateau



Côtière boisée ouvrant sur de grands paysages
Sud-Est



Vestiges archéologiques



Le parc public du Boulard

5•2 – OBJECTIFS DE LA COMMUNE

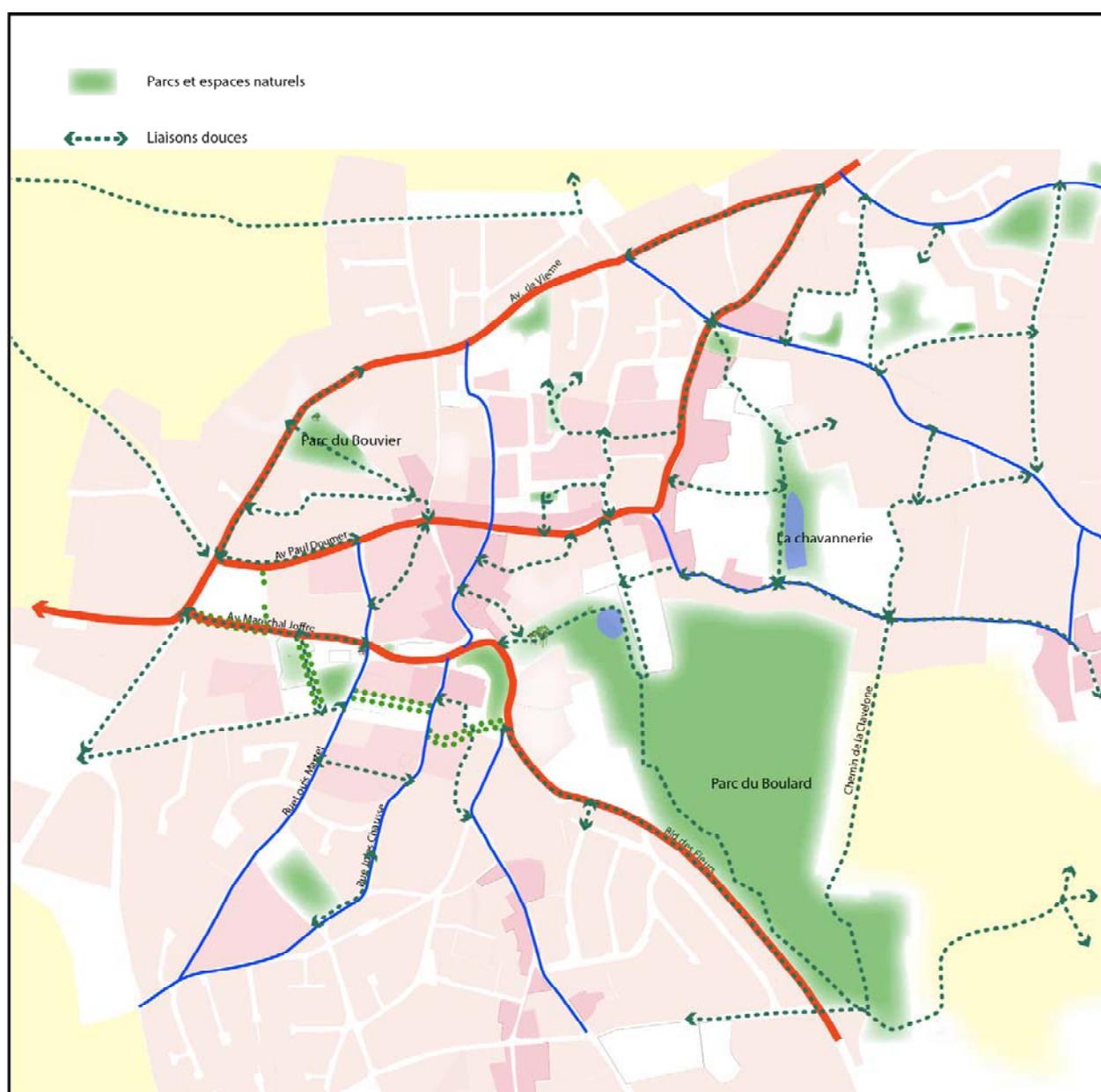
Préserver et mettre en valeur la trame verte de la commune, atout indéniable de la qualité de vie à Chaponost, la rendre davantage visible, notamment en assurant sa continuité.

Assurer la protection des éléments végétaux structurants participant à la qualité de vie et à la qualité des paysages, et permettant de conserver les caractéristiques identitaires de la commune.

S'inscrire dans la charte paysagère élaborée dans le cadre du SCOT.

Préserver les espaces et les sites d'exception, de toutes occupations et utilisations du sols susceptibles de les fragiliser, mais aussi les valoriser et les faire connaître.

Protéger, mettre en valeur et faire connaître, les éléments du patrimoine bâti illustrant l'histoire de la commune, dans une optique de découverte et d'agrément.



5•3 – ORIENTATIONS ET ELEMENTS DU PROJET

• Révéler la trame verte de la commune

- Renforcer le maillage doux entre les espaces verts traversant le bourg, permettant la découverte de l'ensemble du territoire
- Création de nouveaux espaces publics ou espaces verts reliés au maillage doux
- Poursuite du balisage des sentiers permettant la mise en relation des points d'intérêt touristique de la commune (Aqueduc Nord et Sud, Vallée du Garon...)



Espace de jeux de Misery

• Aménager de nouveaux parcs publics

- Le secteur du Bouvier est à affirmer dans sa vocation de poumon vert, et à aménager en partie pour de l'habitat.
- La coulée verte de la Chavannerie dans le prolongement du Parc du Boulard



Square Philippe Journet

• Préserver les éléments végétaux identitaires de l'ambiance de la commune

- Les parcs publics, et aussi les parcs privés (jardins cœur d'îlot) contribuent fortement à l'identité de Chaponost. Ce sont des repères, des respirations dans le tissu urbain, et ils participent à la biodiversité...

Une protection au titre de l'article L 123-1-7° du code de l'urbanisme, permettra d'éviter, lors de ventes ou de divisions parcellaires notamment, la suppression des végétaux, des jardins ou des parcs remarquables. Cette protection permettra de préserver l'équilibre entre le végétal, les espaces libres et l'urbanisation, pour pérenniser l'ambiance paysagère de la commune.

- La protection des haies champêtres ou des espaces verts en limite des espaces agricoles et des espaces urbains, permettent de traiter les lisières urbaines et concourent à limiter les conflits d'usage. Ces espaces sont garants du maintien de la biodiversité.
- Les alignements, les arbres isolés... marquant le paysage seront également protégés.



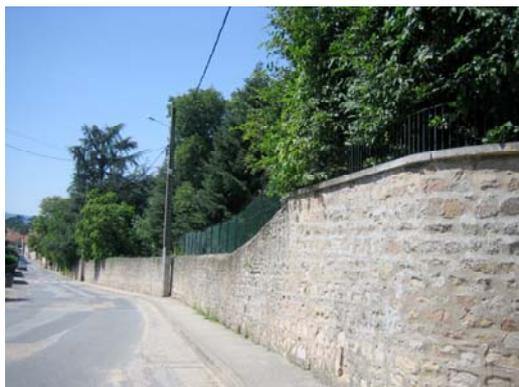
Balisage des sentiers de randonnées



Végétation privée débordant sur l'avenue André Devienne apportant une grande qualité paysagère

• **Préserver les sites d'exception**

- la vallée du Garon pour son intérêt naturel et archéologique (Espace Naturel Sensible)
- la Côtère boisée exposée aux vues lointaines où tout changement est perceptible (classée espace inaltérable et d'intérêt paysager au SDAU et au futur SCOT)
- la vallée du Merdanson
- les sites de l'aqueduc avec un aménagement qualitatif des abords dans une optique de découverte
- l'espace agro-naturel du plateau



Rue François Chanvillard
Continuité urbaine et végétale du Clos privé

• **Préserver les éléments bâtis identitaires**

Outre les éléments du patrimoine remarquable et protégés dans le POS, des éléments plus discrets mais fortement représentatifs de l'architecture locale et vernaculaire, tels que les murs des clos, les murets, les croix, les calvaires... seront protégés au PLU car ils contribuent à améliorer la qualité globale.



Exemple des « belles demeures »

• **Les entrées de ville et de bourg**

- Traitement des entrées de ville depuis la RD 42 (aménagement des giratoires et requalification de la zone d'activités)
- Traitement de l'entrée de ville Ouest sur la RD50 (future déviation, agriculture et espaces naturels de la ZNIEFF...)
- Préservation du caractère paysager du boulevard Reydelle
- Aménagement à prévoir sur le tènement Joffre/Doumer face à la Madone situé en entrée de bourg



Entrée de bourg – Carrefour de la Madone

• **Gérer les risques naturels et préserver la ressource en eau**

- Maîtrise et gestion des eaux pluviales sur l'ensemble de la commune avec une obligation à l'infiltration des eaux et à leur récupération (arrosage notamment...)
- Gestion des eaux de ruissellement dans la coterie et gestion du risque d'inondation par débordement des ruisseaux
- Préservation de la qualité de l'eau du Garon et du Merdanson

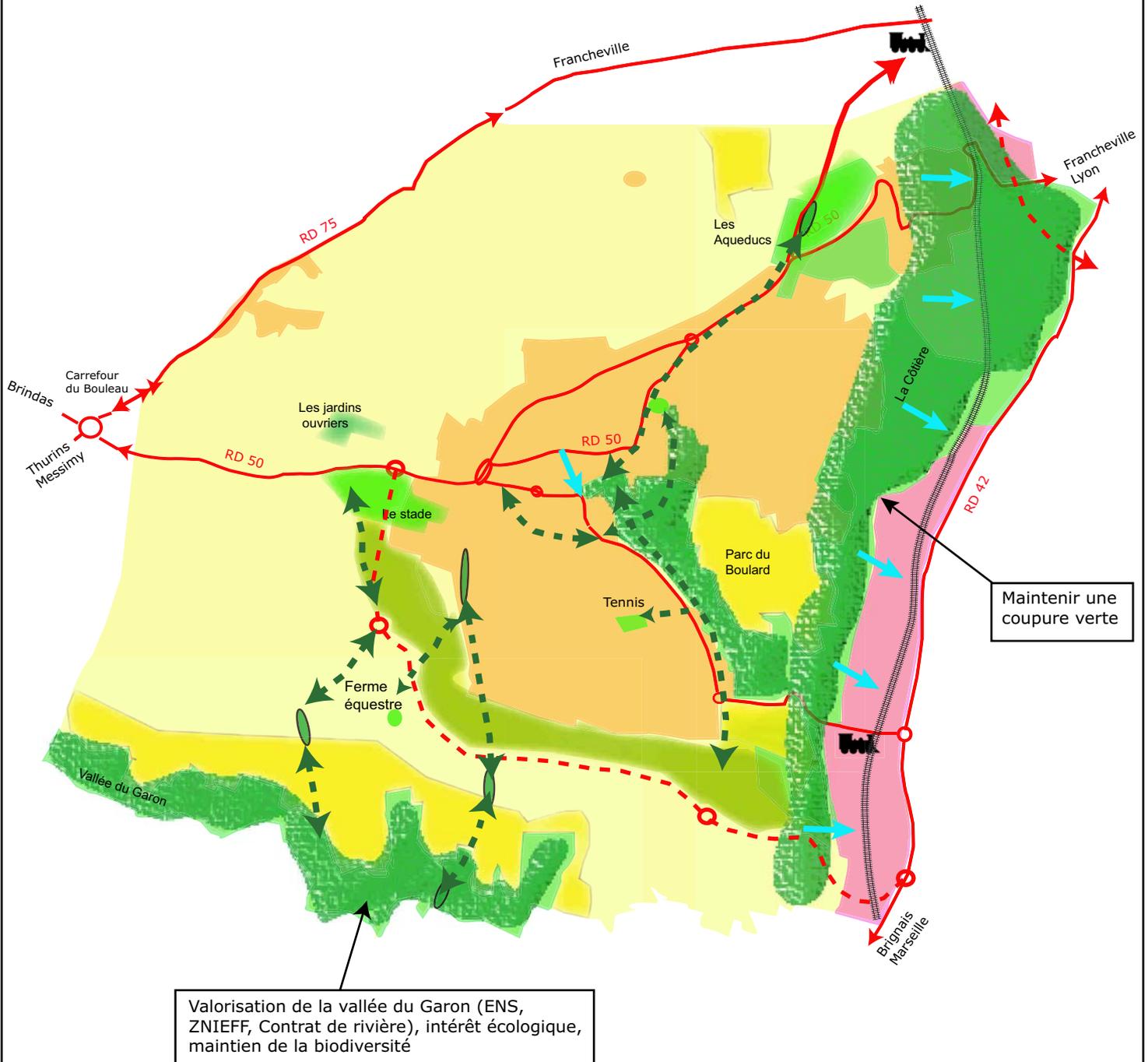


Entrée de bourg - Avenue de Verdun

- **Favoriser la construction de bâtiments plus économes, plus soucieux de la qualité environnementale (démarche HQE®, utilisation des énergies renouvelables...)**

ORIENTATION N°5 : UN PROJET RESPECTUEUX DES PAYSAGES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE POUR VALORISER LES ATOUTS ET LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE

-  Mettre en relation les espaces touristiques, les espaces verts par des itinéraires piétons/cycles existants, à renforcer ou à créer
-  Aménager des espaces publics aux abords des sites d'exception
-  Gérer les eaux de ruissellement



VI • UN PROJET ASSURANT DES CONDITIONS FAVORABLES A LA PERENNITE DE L'ACTIVITE AGRICOLE

6•1 – CONSTAT ET ENJEUX

Le diagnostic agricole réalisé en novembre 2005 et les différents échanges avec les représentants de la profession notamment, ont montré que l'agriculture occupe une place importante à Chaponost. La commune compte encore une vingtaine de sièges d'exploitations et la Surface Agricole Utilisée communale⁵ représente un tiers du territoire de Chaponost⁶. L'agriculture communale est globalement dynamique et a su tirer parti de sa situation péri-urbaine.

Si le territoire communal bénéficie d'un vaste secteur classé en vignoble AOC, cette culture n'est plus aujourd'hui exploitée. Avec la mise en place d'un réseau d'irrigation collectif dans les années 70, de nouvelles productions ont été rendues possibles : les productions céréalières, d'élevage, d'arboriculture, de maraîchage, d'horticulture et de pépinières.

L'espace agricole est relativement homogène et dispose d'un plateau bien équipé et largement mécanisable.

Cependant, outre des difficultés propres au contexte global de l'agriculture, des difficultés spécifiques sont à prendre en compte dans le cadre du PLU. Ce sont par exemple, le projet d'infrastructure routière (déviation Sud), les nombreuses surfaces utilisées par des non-professionnels pénalisant les exploitations locales, la présence de secteurs agricoles enclavés, la présence de constructions non agricoles diffuses sur le territoire... Des mutations sont également à anticiper : diminution du nombre d'exploitations, reprise des terres...



Une agriculture « péri urbaine »



Exemple de haies bocagères à préserver en zone agricole



⁵ 536 ha - Recensement Général Agricole - année 2000
⁶ 1632 ha

6•2 – OBJECTIFS DE LA COMMUNE

L'objectif général est de maintenir une agriculture dynamique et un bon équilibre entre agriculture et développement urbain. Il s'agit de préserver le territoire agricole pour permettre l'évolution des exploitations existantes et assurer la pérennité de l'agriculture sur la commune.

6•3 – ORIENTATIONS ET ELEMENTS DU PROJET

Pour cela le PADD cherchera à :

- Prendre en compte très à l'amont du projet, l'impact de la déviation sur les exploitations, en travaillant avec les agriculteurs (mise en place d'aménagements pour limiter les nuisances éventuelles sur les pratiques agricoles, transport d'animaux, rétablissement de l'ensemble des voies...).
- Définir une limite claire entre le secteur agricole et les secteurs à vocation urbaine notamment aux lisières des fronts urbains ou à proximité des infrastructures afin de réduire les pressions pouvant s'exercer sur le territoire.
- Chercher à limiter les conflits d'usage entre les pratiques agricoles et les résidents de la zone agricole ou à proximité : protection des limites naturelles (haies, chemins ruraux...), servitude d'éloignement des bâtiments renfermant des animaux ou des installations pouvant présenter des nuisances...
- Participer à la réflexion intercommunale sur la mise en place d'une charte de « bonne conduite » entre les différents utilisateurs de l'espace agricole (agriculteurs, promeneurs, chasseurs, habitants...).